



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service eau-environnement**

Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA

Tél. : 04 50 33 77 67

Mél. : charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

Monsieur le Maire de Vougy  
Mairie  
1 route de Genève  
74130 VOUGY

Anney, le 25 janvier 2024

**Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement  
Aménagement d'un bassin d'infiltration – Commune VOUGY  
Accord sur le dossier de déclaration**

**Réf. : 0100036504**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement enregistré sous le n° 0100036504 et concernant l'aménagement d'un bassin d'infiltration, pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré en date du 12 décembre 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à réception de ce courrier.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copie de ce courrier est également adressée à la Mairie de VOUGY pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage à la Mairie de VOUGY et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais du portail "télérecours citoyens", accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental des territoires  
Le chef de service eau-environnement



Damien ASSADET